

**DEMANDE D'AVIS MEDICAL POUR UNE DECLARATION DE
DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES DANS LE CADRE DES
PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (STAGES)**

Mme Nathalie SEIGNOL, chef d'établissement du LEPRP Jeanne Antide – 55 impasse du Brévent – 74930 REIGNIER, demande pour l'élève :

NOM et Prénom :

Date de naissance : Classe :

en formation :

- CAPA Services aux personnes et aux territoires
- 2nde pro Services aux personnes et aux territoires (BEPA SAP)
- 2nde pro Technicien Conseil vente option produits alimentaires (BEPA CV)
- 2nde pro Technicien Conseil Vente option animalerie (BEPA CV)
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Technicien Conseil vente option produits alimentaires
- Bac pro Technicien Conseil Vente option animalerie

un avis médical pour l'année scolaire 2020-2021, pour l'aptitude à :

- Porter des charges supérieures à 20 % de son poids
- Utiliser les équipements ci-dessous
- Effectuer les travaux listés ci-dessous
- Etre exposé aux risques listés ci-dessous

Liste des travaux interdits soumis à déclaration, concernant les élèves de 15 à 18 ans

- D. 4153-17 : Travaux impliquant l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60 (selon les pictogrammes).
- D. 4153-30 : Travaux temporaires en hauteur (escabeau, marchepied, échelle...) si le risque est faible, si l'activité est non répétitive, et si l'échafaudage est impossible.
- D. 4153-33 : Travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des équipements sous pression soumis à l'arrêté du 15 mars 2000, relatif à l'exploitation des équipements sous pression et sur des équipements sous pression transportables soumis à l'arrêté du 3 mai 2004 relatif à l'exploitation des récipients sous pression transportables (compresseurs...)
- Conduite des équipements servant au levage (transpalettes), sous réserve d'avoir suivi la formation adéquate.
RAPPEL : Travaux interdits, sans dérogation possible : exposant à des actes ou représentations à caractère pornographique ou violent ; exposant à des agents biologiques (groupes 3 et 4) dangereux pour l'homme (VIH/prise de sang...); exposant à des rayonnements ionisants de catégorie A (Rayons X...) utilisation habituelle d'échelle et escabeau sans respect du R. 4323-63...

Je soussigné(e)

Docteur en médecine, certifie avoir examiné le jeune

né le et donne :

- Un avis favorable
- Un avis favorable avec les réserves suivantes
- Un avis défavorable

Date, signature et cachet du médecin